

CH_VB 91.3267 vom 16. September 1991

Bundesverwaltung, 1991-09-16, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_91.3267

FR: CH_VB 91.3267 du 16 septembre 1991

IT: CH_VB 91.3267 del 16 settembre 1991

Erwägungen

E. 16

September 1991 S 627 Postulat Lauber pressement et gratitude, j'accepte celui-ci en disant que le malheureux problème sur lequel nous butons actuellement, à savoir celui de la capacité des finances fédérales, le fait que nous ne soyons pas à même dans le prochain budget de tenir et de respecter un certain nombre d'engagements déjà pris financièrement, pour toute une série de dépenses traditionnelles, rend le Conseil fédéral particulièrement circonspect quant à l'engagement de toute nouvelle dépense. Naturellement, le procédé Swissline est une dépense entièrement nouvelle pour la Confédération. A cela s'ajoutent des considérations philosophiques que vous devinez bien sur la société libérale, sur le phénomène positif de la dérégulation et de la privatisation, qui ne doivent pas être démenties par des contremarches du type de celle qui nous est proposée car, pour éminemment et exclusivement privé que soit ce projet, on vient tout de même tirer les sonnettes et de la Confédération en tant que telle pour 3,5 millions et probablement de la Direction générale des PTT. C'est dire que tout n'est pas encore entièrement mûr, même pour une prestation unique qui ne vaudrait que pour l'année 1992, mais pour montrer notre volonté d'ouverture et en tout cas de discussion de cet objet-vous aurez d'ailleurs l'occasion d'en discuter vous-mêmes dans le cadre du budget précisément - nous nous déclarons prêts, au nom du Conseil fédéral, à accepter le postulat. Lauber: Es scheint mir schon sonderbar, dass der Bund für einen einmaligen Beitrag an die Tourismusbranche, die immerhin den drittichtigsten Exportzweig dieses Landes darstellt, keine 3,5 Millionen Franken aufbringt. Aber ich danke Herrn Bundesrat Delamuraz für die Annahme des Postulates. Ueberwiesen - Transmis Schluss der Sitzung um 19.30 Uhr La séance est levée à 19 h 30

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Lauber Modernes Kommunikationssystem für den schweizerischen Tourismus (Swissline) Postulat Lauber Système moderne de communication en matière de tourisme (Swissline) In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 01 Séance Seduta Geschäftsnummer 91.3267 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 16.09.1991 - 18:15 Date Data Seite 626-627 Page Pagina Ref. No

E. 20

020 543 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino

ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.